

prononcé contre elle; je l'ai décriée et je l'ai combattue. Beaucoup d'autres députés, des deux côtés de la Chambre, ont participé au débat. Je dois, tout d'abord, dire qu'à mon avis, la mesure que nous discutons est loin de la loi idéale que j'aimerais voir appliquer dans notre pays. Il serait facile de justifier un vote défavorable au stade de la deuxième lecture même lorsqu'on préconise l'abolition. Les députés des deux côtés de la Chambre pourraient le faire et bien s'en tirer. Cependant, je crois qu'il ne serait pas bon d'agir ainsi.

Je dois dire que je voterai en faveur du bill malgré ses lacunes. Mon opinion à cet égard s'est vue renforcée à cause de la procédure de la Chambre. Le vote à la deuxième lecture a perdu un peu de l'importance qu'il avait autrefois. Le vote à la troisième lecture est évidemment le plus important dans le cas de plusieurs projets de loi, et il l'est certainement en l'occurrence. Supposons que le projet de loi soit adopté à la deuxième lecture et qu'il soit renvoyé au comité; tous les membres du comité, c'est-à-dire les rétionnistes, les abolitionnistes et les indécis pourront exprimer leur opinion. Des députés ont indiqué une préférence pour une peine mandataire de 25 ans. Ils auront l'occasion d'exprimer leurs opinions eux-mêmes, s'ils sont membres du comité, ou par l'entremise d'un représentant.

J'ai l'impression qu'on proposera une grande variété d'amendements à ce comité. Je ne sais pas quelle sera sa procédure, et si oui ou non on entendra des témoins. Cela, évidemment, ne dépend que du comité lui-même. Après ce débat, et après les discussions nationales qui ont eu lieu, je ne vois pas pourquoi le comité entendrait des témoins et accepterait des mémoires. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait un seul député à la Chambre qui n'ait pas entendu l'opinion d'un groupe ou de particuliers à ce sujet. Toutefois, je remets la décision au comité. Lorsque le bill sera déposé à nouveau à la Chambre sous sa nouvelle forme, après avoir passé par le comité, chaque député aura l'occasion d'ouvrir d'autres débats sur les amendements à l'étape du rapport.

Je sais très bien que presque toutes les modifications qui seront proposées au comité permanent seront probablement communiquées à la Chambre au moment où le comité fera rapport. Nous aurons alors un débat, ou peut-être plusieurs, sur ces questions, puis le bill apparaîtra sous sa forme finale. Ainsi, lorsque nous saurons ce qu'il contient ce que sera sa forme finale et quelles en seront les dispositions, il sera temps d'entendre l'avis des députés. Si les abolitionnistes estiment que le bill contient des éléments qu'ils ne peuvent accepter, ils pourront se trouver obligés de voter contre, malgré leur désir de voir la peine capitale abolie. Cela peut également être vrai pour ceux qui désirent qu'on la maintienne. C'est alors, que nous en viendrons à la Chambre à la dernière confrontation relative à cette mesure. Je dois avouer que jusqu'ici le bill n'est pas parfait. Si l'on attendait toujours la perfection pour décider d'approuver une proposition à la Chambre on pourrait attendre beaucoup plus longtemps qu'il ne nous reste, à vous et à moi, monsieur l'Orateur, à vivre en ce bas monde.

Cette remarque n'est pas dictée par quelque forme de parti pris. Je pense qu'aucun gouvernement ne peut atteindre la perfection lorsqu'il s'agit d'un bill façonné en

### *Peine capitale*

fonction des besoins économiques et sociaux d'un pays. Il y a trop de tensions. Je dirais toutefois que ce gouvernement réussit beaucoup mieux que la plupart des gouvernements à éviter ce degré de perfection qui me serait pourtant si agréable. J'attends depuis dix ans. Je pense que je pourrais compter sur les doigts d'une main le nombre de bills qui, depuis lors, ont atteint, ne serait-ce qu'à moitié, la perfection qu'il faudrait à mon avis exiger pour une mesure. J'espère qu'en apportant des modifications nous pourrions avancer par étapes, en acceptant des remèdes partiels et en réduisant ou éliminant certains défauts tout en espérant faire mieux la prochaine fois. Ainsi, croyant que la peine capitale est mauvaise et contraire au progrès de l'humanité comme le meurtre qui mène à la pendaison, je déclare que l'on devrait appuyer toute proposition visant à empêcher dans une certaine mesure l'État, qui agit au nom du peuple qu'il représente, de retirer délibérément la vie à l'un ou l'autre de ses ressortissants. Je compte donc appuyer le projet de loi et j'espère pouvoir présenter d'autres arguments à 8 heures, étant donné que Votre Honneur a sans doute quelque chose d'autre à nous proposer d'ici 6 heures.

**M. l'Orateur adjoint:** Je remercie le député de Peace River. Nous l'entendrons de nouveau à 8 heures. Peut-être que la Chambre voudra accepter—ce ne fut pas le cas l'autre jour alors que l'article initial a été étudié—que le solliciteur général (M. Allmand) dispose de 15 minutes, ou plus si le débat est terminé avant, pour clore le débat sur le bill dont il est le parrain. Autrement dit, les députés pourront prononcer leurs discours jusqu'à 9 h 15 et, ensuite, le solliciteur général pourra répondre aux divers arguments qui auront été avancés, vu qu'il est le parrain du projet de loi, et ce de 9 h 15 à 9 h 30, alors que l'ordre du jour prévoit la fin du débat. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Sunbury (M. Howie)—L'expansion économique régionale—Région Atlantique—Demande d'investissements massifs d'infrastructure; le député de Compton (M. Latulippe)—Les travaux publics—L'érection d'un nouveau bureau de poste à Lac Mégantic—On demande quand des appels d'offres seront faits; le député de Quencher (M. Epp)—Les Postes—Les conditions d'établissement d'itinéraires ruraux dans l'Ouest.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics.

**M. Reid:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il est convenu d'examiner maintenant le bill C-30 inscrit au nom du député de Cochrane.